

CONVENTION TRI-PARTITE - FESTIVAL CONTES D'AUTOMNE 2022

N°049/2022

Membres élus : 15

Présents: 9

Abstention : 0

Pour: 13 – Contre :0

Date de convocation:

12.09.2022

Date d'affichage

12.09.2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Médiathèque, annexe contigüe de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Étaient présents : Madame Nathalie VARLET, Madame Marie-Anne LEROY, Monsieur Patrick NIOLO, Madame Maud LETURQUE, Madame Sandrine FASSI, Madame Maryline VIVIER, Monsieur Christian TRIN, Madame Marine FILIPIDIS, Monsieur Sébastien GOUSSET.

Étaient absents excusés : Monsieur Eric MANESSE donne pouvoir à Monsieur Sébastien GOUSSET, Madame Sandrine LE GOVIC donne pouvoir à Monsieur Patrick NIOLO, Monsieur Mikael JEAN donne pouvoir à Madame Sandrine FASSI, Monsieur Kévin CLEROY donne pouvoir à Madame Marie-Anne LEROY.

Etaient absents : Monsieur Laurent DEGLAVE, Madame Manuella DUROYAUME.

Formant la majorité des membres en exercice,

Monsieur Christian TRIN est élu secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame le Maire

La commune s'est portée candidate pour participer à la 22^{ème} édition du Festival « Contes d'automne » du 04 novembre au 03 décembre 2022 organisée par la Médiathèque départementale de l'Oise.

Suite à cette candidature, le Conseil Départemental nous informait par courrier du 05 mai 2022, de l'accueil d'un spectacle tout public intitulé « Marcel » le mardi 8 novembre 2022 au Pôle Louise Michel avec la participation du conteur Michel GALARET.

Afin de formaliser ce partenariat avec le conteur et le Conseil Départemental, ce dernier nous a adressé une convention tri-partite jointe en annexe.

La commune devra notamment s'engager à :

- mettre gracieusement à disposition une salle
- participer à la prise en charge du coût de l'intervention du conteur à hauteur de 287,5 €, soit 50 % du coût total

- participer à l'installation de la salle du spectacle et à l'accueil du conteur
- organiser un verre de l'amitié à la fin de la représentation et prendre en charge le repas du conteur et des deux agents de la Médiathèque départementale de l'Oise assurant la logistique du spectacle.

Considérant :

- le partenariat mis en place depuis plusieurs années entre la Médiathèque Départementale de l'Oise et le service bibliothèque de la mairie
- la volonté politique de la commune de développer une offre culturelle et d'animation au sein du nouveau pôle Louise Michel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- d'ADOPTER le contenu de la convention tri-partite pour l'accueil d'un spectacle dans le cadre de l'édition 2022 du festival Contes d'Automne
- d'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant
- d'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget pour l'accueil du spectacle

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 20 septembre 2022

Le Maire

Nathalie VARLET

